

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 15 avril 2024

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 4 avril 2024 Date d'affichage : 4 avril 2024</p> <table border="1"><tr><td>Présents : 12</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 3</td><td>Votes pour : 15</td></tr><tr><td>Votants : 15</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 12	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 15	Votants : 15	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel VIGUIÉ (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), M. Alfred KROL (procuration reçue de Mme Guyader), M. Philippe CACERES, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAOUI, Mme Pascale BERLY, Mme Annie CAVAILLÈS (procuration reçue de Mme Lartigue), M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS, M. Jean-Philippe SOUQUIERE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Nawel VIGUIÉ ; Mme Anne-Marie GUYADER (procuration donnée à M. Alfred KROL) ; Mme Yolande LARTIGUE (procuration donnée à Mme Annie Cavailès)</p> <p>Secrétaire : Brigitte VERGNES</p> <p>Représentation EHPAD : Mme Audrey GROWAS-COMBON</p>
Présents : 12	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 15						
Votants : 15	Votes contre : 0						

Objet : compte de gestion – Délib. EHPAD N°2024-08

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2023 du budget annexe EHPAD à l'Assemblée.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122.21, et L.2343.1 et 2 ;
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.16 à 33 ;
- Vu la présentation du compte de gestion par Monsieur le Président,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier d'Albi et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'ERRD 2023 du budget annexe EHPAD.

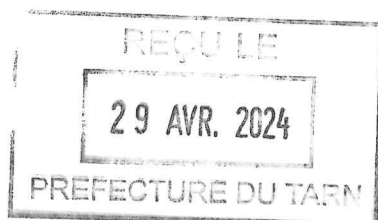
Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'ERRD 2023 et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses pour le même exercice.
- de mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 15 avril 2024



Monsieur Thierry DUFOUR
Président du CCAS de Puygouzon

